

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2015 NATIONAL MX2



N° d'épreuve FFM.....
Moto-Club.....
N° d'affiliation.....
Date.....
Lieu.....
Organisateur technique...
Adresse.....
E-mail.....
Téléphone.....

Organisateur

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

Directeur de course	Licence :
Président du Jury (Délégué FFM)	Licence :
Membre du Jury.....	Licence :
Membre du Jury.....	Licence :
Commissaire technique responsable	Licence :
Responsable du chronométrage	Licence :
Responsable du parc coureur	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

➔ National MX2

Age..... 13 ans minimum en 125cc 2T & 15 ans minimum en 250cc 2T
 Licences..... NCO / NJ / Inter / Inter Jeune / LUE
 Cylindrée..... Classe 2
 Plaques..... Numéro blanc sur fond noir

🔗 Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 80 Euros augmentée des primes par manche ci-dessous :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	110	6 ^{ème}	60	11 ^{ème}	27	16 ^{ème}	15
2 ^{ème}	100	7 ^{ème}	50	12 ^{ème}	25	17 ^{ème}	12
3 ^{ème}	90	8 ^{ème}	42	13 ^{ème}	23	18 ^{ème}	10
4 ^{ème}	80	9 ^{ème}	36	14 ^{ème}	20	19 ^{ème}	7
5 ^{ème}	70	10 ^{ème}	30	15 ^{ème}	18	20 ^{ème}	5

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe, autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical

Nombre de secouristes

Hôpital le plus proche

Nombre d'ambulance(s)

Temps de trajet (en min)

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site

Adresse

GPS – Latitude (Nord)

GPS – Longitude (Est)

Caractéristiques :

Longueur du circuit

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille

Longueur de la ligne droite de départ

Nombre de OCP*

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais :

En manche :

Rappel :
l'attestation
d'assurance, les
horaires
prévisionnels, le
plan d'accès et le
plan du site doivent
être annexés au
règlement

Visa du Moto-Club

Date : 12/02/2015

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :